



cautionnement bancaire personnel

Par **finaroth**, le **18/03/2019** à **15:49**

bonjour,

j'ai reçu une assignation de la marseillaise de crédit. En effet en date du 31 aout 2012 j'ai signé pour la Sas groupement alimentaire cevenol un cautionnement porté par la holding SCI Yvlam un cautionnement solidaire à hauteur de 39 000 €.

en avril 2013 ma société à été mise en redressement judiciaire

j'ai vendu ma société en avril 2014 - avec l'accord du tribunal de commerce de Nîmes pour 1 € symbolique afin que le repreneur puisse continuer l'activité et conserver le personnel.

en novembre 2017 mon repreneur faisait une clôture pour insuffisance d'actif.

pendant tous se temps je n'ai reçu aucun courrier de la Marseillaise (pas même de l'information annuelle concernant cette caution)

en 2018 j'ai reçu un appel téléphonique du contentieux de la Marseillaise de Crédit me signalant que je leur devais la somme de 26 000 € + 1500 € de frais auquel je leur ai répondu que j'avais déménagé et vendu la société groupement alimentaire en 2014; qu'en pensé vous